ACADÉMIE DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

Division des personnels

DIPER

Bourg-en-Bresse, le 28 mars 2022

Affaire suivie par :
Céline DUBIEF

Tél : 04 74 45 58 47
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

10, rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

L'inspectrice d'académie
directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain

à

Mesdames les enseignantes et messieurs
les enseignants du premier degré public

S/c de mesdames et messieurs les inspectrices
et les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Appel à candidatures N°4 relatif à un poste à profil, d'enseignant du service militaire volontaire mis à disposition du Ministère des armées, à pourvoir à titre provisoire* à la rentrée scolaire 2022 avec pérennisation possible à la rentrée scolaire 2023.

Pièce(s) Jointe(s) : Formulaire de candidature et fiche de poste

- ⇨ **1 Poste d'enseignant au sein d'une formation relevant du Service Militaire Volontaire (SMV)**
- ⇨ Lieu d'implantation : **Ambérieu-en-Bugey**

Cet appel est ouvert à tous les enseignants, une certification Français Langue Seconde serait appréciée.

Les personnels intéressés voudront bien renvoyer un dossier de candidature, constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et de la fiche de candidature en annexe, qui devra être adressé pour le **mercredi 13 avril au plus tard**, à leur inspecteur de circonscription qui après avis le transmettra à la division des personnels pour **le vendredi 15 avril 2022**. Les candidatures parvenues au-delà de cette date ne pourront être prises en compte.

Les candidats seront informés de la date et de l'horaire de leur entretien par un message envoyé à leur adresse mail professionnelle (**prenom.nom@ac-lyon.fr**).

Le candidat retenu sera nommé au 1er septembre 2022 sur le poste et n'est pas autorisé à candidater à tout appel ultérieur.

**Le candidat retenu reste titulaire de son poste ou de celui obtenu au mouvement.*

Marilyne Rémer

ACADÉMIE DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

Division des personnels

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

❒ **Poste d'enseignant du Service Militaire Volontaire (SMV)**

NOM : …… **Prénom :** …….

Téléphone portable : ……

Adresse électronique professionnelle : .....@ac-lyon.fr
(adresse sur laquelle sera envoyée la convocation à l'entretien)

❒ Je suis titulaire de la certification Français Langue Seconde

À _____ , le _____

Signature de l'intéressé(e)

➔ A envoyer à l'IEN de circonscription au plus tard le 13 avril 2022
qui le transmettra à la division des personnels
pour le vendredi 15 avril 2022

Avis motivé de l'IEN de la circonscription d'origine
À_____**, le** _____ **L'inspecteur(rice) de l'éducation nationale**

FICHE DE POSTE PROFESSEUR
DU SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE
D'AMBERIEU-EN-BUGEY

Intitulé du poste	Poste d'enseignant au sein d'une formation militaire relevant du service militaire volontaire (SMV). Cadres militaires et professeurs de l'Education nationale, une synergie efficace au service des jeunes décrocheurs scolaires et éloignés du marché de l'emploi.
Implantation du poste	Mission à réaliser au sein du service militaire volontaire localisé à : Ambérieu-en-Bugey (01500).
Contexte général / Public bénéficiaire	Le SMV est un dispositif d'insertion socio-professionnelle de jeunes adultes, âgés de 18 à 25 ans révolus, peu ou pas diplômés, en décrochage scolaire et ou social, éloignés du marché de l'emploi. Volontaires pour intégrer ce dispositif ces jeunes reçoivent : · une formation militaire, humaine et comportementale ; · une remise à niveau scolaire permettant l'acquisition ou la consolidation des savoirs de base, soutenue par des enseignants mis à disposition dans les centres SMV par l'Education nationale ; · l'acquisition de compétences nouvelles : permis de conduire, certificat de formation générale (CFG), certificat de sauveteur secouriste au travail, passeport de compétences informatiques (PIX) ; · une formation professionnelle pré-qualifiante ou certifiante. L'objectif de ce parcours global est de maximiser les chances de cette population d'accéder à un emploi ou de reprendre un cursus scolaire et/ou professionnel.
Obligations réglementaires de service	Le professeur est soumis aux règles d'organisation interne du centre, telles qu'elles figurent dans son règlement intérieur, tout en respectant son statut d'enseignant. En particulier, les obligations réglementaires du professeur en service au sein d'une formation du SMV sont spécifiques : · le volume horaire hebdomadaire est basé sur celui de l'établissement **(32h dont 24h de face à face pédagogique complétées par 8h d'activités de préparation)** · les vacances scolaires dépendent de la programmation du centre. **(16 semaines de congés suivant le calendrier du centre dont 4 semaines sanctuarisées lors des vacances estivales)** L'organisation du service s'articule autour de différentes missions : 1. Des heures d'enseignement proprement dites, réparties sur 7 semaines pour chaque contingent incorporé. Ces heures sont aménagées de façon à prendre en compte les contraintes de la formation administrative.

	2. Des activités hors face à face pédagogique afin de répondre aux besoins particuliers du centre dédiées : - à l'organisation des activités pédagogiques et à leur articulation avec les autres moyens mis en œuvre dans le cadre du dispositif de formation ; - à des réunions de coordination avec les différents des acteurs du dispositif ; - au suivi des acquis des élèves et à la constitution des groupes de besoins ; - à l'élaboration d'outils pédagogiques ; - à l'enseignement auprès de personnes majeures et prioritairement auprès de celles qui sont en situation d'illettrisme ou d'apprentissage du FLS (Français langue seconde). La priorité est donnée à l'apprentissage des savoirs de base et à l'apprentissage du FLS ; - à l'accompagnement des volontaires dans leur projet professionnel ; - aux entretiens individuels. Ces heures peuvent être majorées en fonction des impératifs de service auxquels participe le professeur : - cérémonies, missions qui peuvent occasionner de façon ponctuelle des déplacements, activités de formation sur le terrain, activités de cohésion sous la responsabilité du chef de corps ou du centre.
Contraintes particulières liées au contexte d'exercice	· Disponibilité importante. · La remise à niveau scolaire avec l'atteinte des objectifs fixés supra est à réaliser sur une durée inférieure à une année scolaire. · La nécessité d'une pédagogie réactive: les spécificités du SMV (visite officielle, réajustement occasionnel des groupes, cérémonies etc.) peuvent entraîner des modifications sur l'emploi du temps et amener le professeur à ajuster sa préparation ou son organisation autant que de besoin. · Le niveau des volontaires stagiaires hétérogène (de l'illettré au bachelier) nécessite du professeur une grande souplesse et un ajustement permanent de sa pédagogie. · La prise en compte du peu d'appétence pour les matières théoriques des volontaires stagiaires. · Un public cible au parcours de vie souvent difficile qui réclame une attention et une vigilance particulières. · Une prise en compte de l'accompagnement et de la formation d'un ou plusieurs agents du service civique. · La polyvalence du professeur qui se trouve au carrefour de l'enseignement ordinaire, de l'enseignement spécialisé et de la formation professionnelle.
Situation administrative	Mis à disposition du ministère des Armées qui est compétent pour prendre les décisions relatives aux congés annuels et aux autorisations spéciales d'absence ainsi qu'aux congés dits de maladie ordinaire, les autres congés (CLM, CLD, maternité, paternité, congé de formation professionnelle) relevant du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports.
	Le professeur : - est placé sous l'autorité hiérarchique de la directrice académique des services de l'Education nationale (DASEN) de l'Ain pour les professeurs du 1er degré et de l'Inspecteur pédagogique régional pour le 2nd degré ; - est placé sous l'autorité fonctionnelle du chef du centre du SMV d'Ambérieu

Position du poste	- entretient des relations fonctionnelles internes avec l'officier directeur général de la formation et les cadres militaires de la compagnie de formation professionnelle à laquelle est rattaché le volontaire stagiaire ; - est le tuteur référent des engagés des services spécifiques missionnés pour l'appuyer dans la remise à niveau des stagiaires ; - est, pour la partie « remise à niveau scolaire », l'adjoint privilégié du directeur général de la formation ; - entretient des relations étroites avec les cadres de proximité appelés les chefs de section. Il traite avec eux pour tout ce qui touche aux éventuels problèmes de comportement des volontaires ; - entretient avec sa hiérarchie (MENJS) des relations suivies (compte-rendu d'activité, résultats au CFG, etc).
Finalité du poste	Intégrés à l'équipe pédagogique et aidés par des répétiteurs du service civique, les professeurs assurent la remobilisation, notamment scolaire, des volontaires stagiaires, l'acquisition et/ou la consolidation des savoirs de base nécessaires à une insertion socio-professionnelle. Cette remise à niveau scolaire est conçue au travers d'une pédagogie adaptée et d'un accompagnement individualisé (programme sur mesure selon le niveau scolaire de l'apprenant, préparation au diplôme du CFG).
Missions Principales	<u>Au plan pédagogique</u> : - évaluer les niveaux et constituer les groupes de besoins ; - contribuer à l'élaboration de parcours d'apprentissage personnalisés au vu des bilans scolaires et du positionnement en illettrisme effectués pour chacun des volontaires lors des premières semaines de formation ; - utiliser en appui des cours de remise à niveau scolaire un logiciel de remédiation cognitive dédié (GERIP) ; - dispenser aux volontaires l'enseignement nécessaire à l'acquisition de compétences et de connaissances de base (en mathématiques, français, bureautique) pour préparer la passation d'examens, leur projet professionnel et leur insertion socioprofessionnelle ; - développer des démarches pédagogiques donnant du sens à la formation proposée afin de remobiliser la personne et de restaurer une relation positive aux apprentissages (privilégier les situations en rapport avec la vie pratique et le monde de l'entreprise en prenant appui sur le projet professionnel de la personne) ; - développer, chez chaque volontaire, la maîtrise des outils numériques pour lui permettre de devenir le plus autonome possible et rendre les apprentissages plus efficients (utilisation d'applications en ligne et de logiciels spécifiques) ; - assurer auprès des volontaires stagiaires la fonction d'accompagnement dans la construction de son parcours professionnel ; - participer à l'élaboration de bilans personnalisés à l'orientation et à l'insertion professionnelle ; - développer une activité de veille dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme ; - assurer le suivi des jeunes services civiques (formation, exécution de la mission) placés sous l'autorité des professeurs qui participent à la remise à niveau scolaire des volontaires ; - participer aux sorties de cohésion avec les volontaires du SMV.
	<u>En lien avec le directeur général de la formation (DGF) :</u> - identifier, en fonction des résultats obtenus aux évaluations initiales, les volontaires devant bénéficier prioritairement d'une formation centrée sur l'acquisition ou la consolidation des savoirs fondamentaux ; - constituer des groupes de besoins ; - soumettre au DGF des propositions pour diversifier les parcours d'apprentissage et les rendre plus efficaces (en lien avec le secteur associatif) ;

	- en lien avec l'ensemble des membres de l'équipe d'encadrement et en relation avec l'état-major du SMV, contribuer à l'évaluation et à la régulation du dispositif afin de le rendre plus efficient et d'être plus performant dans le domaine de l'insertion des volontaires du SMV ; - concevoir un parcours de formation modulaire qui tient compte des contraintes du centre et du programme global (entrées en formation échelonnées, permis de conduire, formations professionnelles...). <u>En lien avec les cadres militaires de la compagnie professionnelle à laquelle est rattaché le volontaire stagiaire :</u> - positionner les volontaires du SMV en matière d'illettrisme (utilisation du logiciel GERIP) ; - préparer les volontaires au CFG ; - préparer les volontaires à la passation et à l'obtention des diplômes et des certifications reconnues (CFG, DNB professionnel, CAP) et/ou les accompagner dans leurs projets de poursuite d'études.
Connaissances, compétences et qualités requises	- bonne connaissance du système éducatif dans son ensemble et du champ de l'adaptation scolaire ; - expérience professionnelle auprès d'adolescents en difficulté souhaitée ; - expérience de la formation pour adultes souhaitée ; - maîtrise de soi, discrétion, respect du règlement militaire ; - capacité à prendre de la distance par rapport au profil du public accueilli ; - disponibilité, capacité à convaincre, qualités de communication, aptitude au travail en équipe ; - capacité d'ouverture aux innovations dans les domaines pédagogiques (pédagogie de projet, du détour…) ; - capacité à travailler en partenariat (autorités militaires, associations…) ; - adaptabilité à un milieu spécifique : les séquences d'enseignement s'inscrivent dans des structures souples, évolutives dans le temps et pouvant comporter des prises en charge variables en terme de niveaux d'enseignement et de durée ; - bonne maîtrise des outils numériques : traitement de textes, tableurs, applications au service de la personnalisation des parcours ; - aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages ; - sens de la rigueur, de l'organisation et de la gestion administrative ; - capacités d'analyse, d'écoute, de synthèse, d'initiative et autonomie ; - qualités relationnelles et de communication : maintenir une relation efficace et constructive entre le commandement militaire et les services de l'Education Nationale ; - capacité à respecter la confidentialité.
Eléments de rémunération	Le professeur percevra le traitement Education nationale selon le grade et l'échelon, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités et/ou bonifications indiciaires instituées par un texte législatif ou réglementaire qu'il percevait au titre de l'emploi qu'il occupait avant sa mise à disposition.
Modalité de recrutement	Les candidats feront parvenir une lettre de motivation et un CV à leur autorité de tutelle. Les candidats seront sélectionnés après lecture des lettres de motivation et des CV pour passage devant une commission mixte (représentants du centre SMV) présidée par la DASEN.